



« Source de culture, source d'inspiration... »

Le Bavard d'Upton

810, rue Lanoie, Upton (Québec) J0H 2E0 • www.upton.ca

ACTIVITÉ GRATUITE
PARENTS-ENFANTS

Animée par
L'ÉQUIPE VERTE
DE LA RÉGIE
Activité de tri des matières
Venez bouger avec nous!

VENDREDI 27 JUIN 2025
10 h à 11 h
À la bibliothèque d'Acton Vale
Au 1093, rue Saint-André

VENEZ DÉCOUVRIR
LES NOUVEAUTÉS
DU BAC DE
RÉCUPÉRATION!

APPORTEZ LES
MATIÈRES QUI
SOULEVÉNT DES
QUESTIONS!

Acton Vale
Inscription obligatoire au 450 546-2703 poste 252
ou biblio@ville.actonvale.qc.ca

Propriétaire d'une
fosse septique?

APPELEZ-NOUS!

La mise à jour des informations
à votre dossier permet :

- D'être rejoint pour confirmer votre date de vidange
- D'éviter des frais de déplacements inutiles

450 774-2350

www.riam.quebec
450 774-2350

UPTON EN SPECTACLE
Spectacles gratuits en plein air dès 19h30
Sur le site du Chalet des loisirs, 812 rue Lanoie
En cas de pluie les spectacles auront lieu au Centre Communautaire

BAR ET CANTINE
SUR PLACE

2 Juillet
Double Jeu

9 Juillet
Back N'Time

16 Juillet
Génération Choc

23 Juillet
Two of a Kind

30 Juillet
Gab Lemaire et
Les Veilles Tard

PROPULSÉ PAR
RRU
Upton
PHANEUF
Godro
Kim
Vincelle

CONSEIL MUNICIPAL



Robert Leclerc
Maire



Mathieu Beaudry
Conseiller #01



Barbara Beugger
Conseillère #02



Éric Jodoin
Conseiller #03



Claude Larocque
Conseiller #04



Pierre Dufresne
Conseiller #05



Kelly Huard
Conseillère #06

COORDONNÉES:

Bureau municipal:
810, rue Lanoie
Upton (Québec) J0H 2E0
Téléphone: 450 549-5611
Télécopieur: 450 549-5045
Courriel: info@upton.ca
Site internet: www.upton.ca

HEURES D'OUVERTURE:

Bureau municipal:
Lundi au jeudi: 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h à 13 h)
Service de voirie:
Lundi au vendredi:
horaire variable

MOT DU MAIRE

Chères citoyennes, chers citoyens,

L'été est maintenant à nos portes et je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous souhaiter une superbe saison estivale. Durant la belle saison, si vous désirez vous rafraîchir, les jeux d'eau sont maintenant ouverts. C'est très amusant autant pour les enfants que pour les parents. Profitez aussi du centre nautique où la location des embarcations est gratuite pour les résidents.

Il m'est très important de vous mentionner que l'assemblée du conseil du mois d'août sera le 26, et celle de septembre le 9 et non, le premier mardi du mois comme à l'habitude.

L'eau potable demeure une ressource précieuse qu'on doit utiliser avec respect. Il est donc important que nous prenions conscience de sa valeur. C'est pourquoi la Municipalité possède un règlement limitant les périodes d'arrosage permises. Vous trouverez ce règlement dans la section « Règlements » de notre site Internet. Pour prévenir la sécheresse de votre gazon, il est recommandé de le maintenir plus long, ce qui procurera de l'ombrage et de l'humidité au sol et préviendra la germination des graines de mauvaises herbes. Ramasser l'eau de pluie pour arroser votre jardin et vos fleurs est aussi une bonne pratique pour respecter cette ressource de grande valeur. La Municipalité remercie sa population de respecter ces consignes!

Vous avez l'intention de vous installer une piscine cet été, n'oubliez pas de demander votre permis. Les conseils de sécurité vous seront transmis pour vous, mais aussi pour votre visite et les gens qui vous entourent.

Je tiens à vous rappeler que nos employés municipaux travaillent fort pour vous informer le plus possible via notre site Internet et Facebook. Si ce n'est déjà fait, je vous invite à aimer notre page Facebook pour demeurer informé de l'actualité municipale.

Je souhaite un bon été aux étudiants qui ont terminé leur année scolaire. Profitez de la belle saison, pour vous amuser et passer de belles vacances.

Robert Leclerc, maire

SERVICES MUNICIPAUX

Lyne Rivard	Directrice générale et greffière-trésorière	549-5611
Roger Garneau	Directeur des travaux publics	549-5611
Benoit Gauthier	Directeur du Service de sécurité incendie benoit.gauthier@upton.ca	549-5611
Service de l'urbanisme	urbanisme@upton.ca Lundi, mardi et jeudi (8h30 à 12h et 13h à 16h30)	549-5611, poste 104
Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire	rrupton2023@gmail.com	450 366-1805
SPA de Drummond	Société Protectrice des Animaux de Drummond – info@spad.ca	819 472-5700
Séance du conseil	La séance du conseil est maintenant à 19 h 00 au sous-sol du bureau municipal (sauf exception) *Veuillez entrer par la porte arrière.	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 6 mai 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Claude Larocque, Conseiller
Monsieur Éric Jodoin, Conseiller
Madame Kelly Huard, Conseillère
Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller
Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller
Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

2.6 Désignation d'un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec

2.7 Autorisation pour la signature de chèques et l'administration des comptes

2.8 Calendrier des assemblées - 2025 - Modification de date

2.9 Inscription au congrès de l'ADMQ

2.10 Autorisation de présenter une demande de réexamen d'une demande de subvention – Dossier PRIMEAU – Section 2

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption - Projet de règlement numéro 2025-394 Modifiant le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité

3.2 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offre public pour les travaux de la construction de la nouvelle caserne de pompiers

3.3 Autorisation de paiement - Aménagement paysager de la nouvelle caserne de pompiers

4. TRANSPORT

4.1 Autorisation de paiement - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem - Décompte progressif #6

4.2 Autorisation - Paiement d'une prime d'interim en remplacement du directeur des travaux publics

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Transfert de propriété à la régie intermunicipale d'acton et des maskoutains des bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Offre de services professionnels - Préparation de l'assemblée

publique de consultation, ainsi que la rédaction des règlements de concordance au PPU

~~7.2 Demande de dérogation mineure – 639, rue Saint-Éphrem – construction d'un bâtiment accessoire dérogeant aux normes d'implantation~~

7.3 Demande de permis - utilisation d'un camion de cuisine lors de l'événement flag football

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Autorisation et Engagement des Préposés au Centre Nautique

8.2 Autorisation de passage - La Ride de Filles

8.3 Autorisation de passage - Course des Couleurs

8.4 Demande de gratuité pour la location du centre communautaire - Cours de mise en forme

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er avril 2025.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois d'avril 2025 pour une somme de 251 314.92 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 480,016.28 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONNS ET COMMANDITES

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE REVENU QUÉBEC

ATTENDU qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec afin d'avoir accès au dossier de la Municipalité d'Upton et de pouvoir obtenir les informations utiles dans l'exercice de ses fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE madame Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière ci-après la représentante, soit autorisée à :

- Inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à ClicSécur -Entreprises;
- Gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- Remplir et gérer les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;
- Consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements de Revenu Québec détié au sujet de la taxe d'accise de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerte (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne);

QUE madame Manga Ombette Pauline, agisse en tant que co-responsable auprès de Revenu Québec avec les mêmes pouvoirs et obligations que le responsable.

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 2025.03.69

2.7. AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DE CHÈQUES ET L'ADMINISTRATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de l'article 203 du Code municipal du Québec « Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité

doivent être signés conjointement par le maire et la greffière-trésorière ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacances dans la charge de maire, par tout membre du conseil préférentiellement autorisé et par le greffier-trésorier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité soit autorisée à signer, conjointement avec le maire, ou en son absence ou incapacité d'agir, par la mairesse suppléante, auprès de la Caisse Desjardins de la Vallée d'Acton pour tous les chèques, billets ou autres titres émis par la Municipalité.

QUE en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de la directrice générale et greffière-trésorière, la directrice générale adjointe est autorisée à la remplacer et à signer tous les chèques, billets ou autres titres consentis par la Municipalité.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière agira également à titre d'administratrice des comptes et cartes de crédit de la Municipalité auprès des institutions financières concernées et des organismes émetteurs des cartes de crédit, et la technicienne en comptabilité demeurera coadministratrice de ces comptes et cartes de crédit.

QUE la Municipalité réclame l'émission d'une carte de crédit VISA au nom de la directrice générale et greffière-trésorière, pour les besoins de la Municipalité dans le cadre de ses fonctions, avec une limite de crédit de 5 000 \$.

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 246-07-2023.

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

2.8. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES - 2025 - MODIFICATION DE DATE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024.11.296 a été adoptée, établissant le calendrier des assemblées pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la période électorale débute le 3 octobre 2025 et que les élections se tiendront jusqu'au 2 novembre 2025, et que durant cette période, le conseil municipal ne doit pas se tenir en séance conformément aux dispositions légales applicables ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la date de la séance de conseil prévue pour le mois de novembre 2025, initialement fixée au 4 novembre, en raison de la période électorale ; celle-ci sera déplacée au 11 novembre 2025. ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE La séance du conseil municipal, initialement prévue pour le 4 novembre 2025, est reportée au 11 novembre 2025, conformément aux exigences légales et au calendrier des élections municipales.

QUE toutes les autres séances du conseil prévues dans le calendrier des assemblées pour l'année 2025 demeurent inchangées, à l'exception de la modification mentionnée ci-dessus.

2.9. INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ADMQ

ATTENDU QUE le Congrès annuel 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra du 18 au 20 juin 2025 au Centre des congrès de Québec ;

ATTENDU QUE Madame Ajengui, directrice générale adjointe et greffière adjointe, a remporté le Prix Excellence en formation 2025 de l'ADMQ dans le cadre des cours en ligne ;

ATTENDU QUE ce prix lui sera remis lors de ce congrès annuel de l'ADMQ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER la directrice générale adjointe, Madame Ajengui, à participer au congrès annuel 2025 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ).

Que les frais d'inscription de 585 \$, plus taxes, l'hébergement, le déplacement et les repas seront défrayés par la municipalité selon la politique en vigueur.

2.10. AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE RÉEXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION – DOSSIER PRIMEAU – SECTION 2

ATTENDU QUE la municipalité d'Upton a déposé en août 2023, une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2 du programme PRIMEAU, en vue de la remise en état d'une conduite maîtresse d'importance critique sous une rue sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ);

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

ATTENDU QUE des délais considérables ont été observés dans le traitement du dossier, principalement en raison des conduites pluviales, lesquelles ne relèvent pas de la municipalité, mais pour lesquelles des justificatifs ont été demandés afin de permettre l'avancement de l'évaluation des critères d'admissibilité à la subvention;

ATTENDU QUE des démarches ont été entreprises en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) en ce qui concerne les conduites pluviales, avant qu'il ne soit constaté qu'aucune conduite de cette nature n'était effectivement présente;

ATTENDU QUE des démarches supplémentaires ont été requises pour obtenir les documents nécessaires auprès du MTQ, lesquels ont dû être transmis au MAMH, ce qui a entraîné un allongement du délai global du processus ;

ATTENDU QUE, dans ce contexte, le dossier aurait pu être finalisé promptement sans qu'il soit nécessaire de considérer les conduites pluviales dans l'analyse de la demande de subvention ;

ATTENDU QUE la municipalité a agi de manière proactive en proposant le retrait de la section relative aux conduites pluviales dans le cadre de la demande de subvention, cependant, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a jugé approprié de conserver ces éléments dans la demande.

ATTENDU QUE ces retards entraînent des répercussions financières et opérationnelles importantes pour la municipalité, en l'absence de progrès rapides dans le traitement du dossier;

ATTENDU QUE malgré ces obstacles, la municipalité a pleinement respecté toutes les recommandations et critères établis par le MAMH, y compris la réalisation des bilans de la SQEEP, la gestion des actifs relatifs à l'eau potable, ainsi que l'utilisation intégrale des fonds alloués dans le cadre du TECQ 2019 et d'autres mesures connexes;

ATTENDU QUE la demande de subvention soumise par la municipalité a été jugée prioritaire par le ministère et conforme à toutes les exigences du programme, mais n'a pas été retenue en raison de l'épuisement de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice 2025-2026;

ATTENDU QUE la situation a franchi un seuil critique, suscitant des inquiétudes légitimes au sein du conseil municipal ;

ATTENDU QU'il est inacceptable pour la municipalité d'être pénalisée dans un contexte où tous les efforts ont été déployés depuis août 2023 pour faire progresser ce dossier d'une importance urgente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Mme Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à soumettre officiellement la présente résolution visant à demander le réexamen de la décision rendue concernant la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme PRIMEAU auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-394 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2013-237 DÉCRÉTANT LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES PERMISES SUR CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a adopté le règlement numéro 2013-237 intitulé « Règlement décrétant les limites maximales permises sur certaines rues de la Municipalité » le 15 janvier 2013;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ledit règlement pour modifier la limite de vitesse maximale permise sur la Montée des Pins;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 1er avril 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'adopter le règlement numéro 2025-394 Modifiant le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité.

3.2. AUTORISATION D'ENTREPRENDRE LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRE PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

ATTENDU QUE la municipalité a pour projet la construction d'une nouvelle caserne de pompiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'autoriser Mme Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, à procéder à l'appel d'offres public en vue de la réalisation des travaux de construction de la nouvelle caserne de pompiers, et à signer tous les documents nécessaires et afférents à cette résolution.

3.3. AUTORISATION DE PAIEMENT - AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS

CONSIDÉRANT le bon de commande numéro IN-0958 donnant le contrat à la firme Dubuc Architectes Paysagistes Inc. pour les plans de paysagement dans le cadre de la construction de la nouvelle caserne de pompiers;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 25-129 en date du 2 mai 2025, d'un montant de 3 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de la facture mentionnée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le paiement de la facture numéro 25-129 de la firme Dubuc Architectes Paysagistes Inc. soit autorisé, au montant de 3 500 \$, plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-367;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

4. TRANSPORT

4.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #6

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem à l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #154059 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 9 687.50 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le paiement de la facture numéro #154059 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » soit autorisé au montant de 9 687.50 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

4.2. AUTORISATION - PAIEMENT D'UNE PRIME D'INTÉRIM EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE M. Sébastien Laprise, chef d'équipe, a assuré l'intérim du poste de directeur des travaux publics durant l'absence de ce dernier;

ATTENDU QU'une prime de remplacement équivalente à 25 % de son salaire de base doit lui être versée pour les périodes suivantes :

- Du 14 juillet au 7 octobre 2023
- Du 16 janvier au 1er avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QU'il soit autorisé d'accorder à Monsieur Sébastien Laprise une prime de remplacement de 25 % pour les périodes du 14 juillet au 7 octobre 2023 et du 16 janvier au 1er avril 2025.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS DES BACS ROULANTS VERTS OU BLEUS POUR LES MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r.46.01) le 7 juillet 2022, Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective au Québec;

CONSIDÉRANT QUE, depuis le 1er janvier 2025, Éco Entreprises Québec prend à sa charge les coûts pour l'achat et les services de réparation, de remplacement et de distribution des bacs roulants pour les clientèles prévues par le Règlement mentionné plus haut;

CONSIDÉRANT QUE, dans son courriel du 17 décembre 2024 à l'intention des organismes municipaux signataire de l'Entente de partenariat, en l'occurrence la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour notre territoire, Éco Entreprises Québec a confirmé son intention de procéder au rachat de l'inventaire de bacs en main en date du 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a demandé à chaque municipalité membre, en date du 2 décembre 2024, qu'elle dresse l'inventaire des bacs roulants non distribués dont elle disposait à cette date et lui transmette l'information afin de pouvoir constituer un inventaire global des bacs en main au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'afin de procéder à ce rachat, Éco Entreprises Québec exige que l'organisme municipal qui présente la demande, en l'occurrence la Régie, procède à un transfert d'actifs afin de devenir propriétaire de la flotte de bac de récupération du territoire concerné;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie de ce transfert d'actifs, Éco Entreprise Québec rembourse, au coût d'achat, les bacs roulants dont elle devient propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE la Régie, par sa résolution numéro 25-049 demande aux municipalité membres concernées de transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, par résolution, la propriété des bacs roulants destinés à la collecte des matières recyclables détenus en inventaire au 31 décembre 2024, afin que celle-ci puisse procéder à la demande de remboursement de l'inventaire auprès d'Éco Entreprises Québec, bien que chaque municipalité conservera la possession physique de sa flotte de bacs;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, la Régie remboursera aux municipalités concernées, sur réception du paiement par Éco Entreprises Québec, les sommes relatives au rachat de l'inventaire de bacs roulants pour la collecte des matières recyclables, en fonction des sommes remboursées par Eco Entreprises Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard
APPUYÉE PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

De transférer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains la propriété des bacs roulants verts ou bleus en inventaire au 31 décembre 2024.

De confirmer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains que les actifs transférés, soit les bacs roulants verts ou bleus pour les matières recyclables, ne font l'objet d'aucune hypothèque, privilège, gage, saisie ou autre charge ou droit réel opposable à la Régie par un tiers et qu'ils ne sont soumis à aucun litige, revendication ou procédure judiciaire pouvant affecter leur propriété.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, AINSI QUE LA RÉDACTION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU PPU

ATTENDU QUE la résolution numéro 062-03-2024 a attribué le mandat à l'entreprise Apur Créatif pour l'élaboration du Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà consulté la version préliminaire du Plan particulier d'urbanisme et qu'il est nécessaire de poursuivre les démarches afin d'adopter ce plan;

ATTENDU QUE l'adoption du PPU requiert la tenue d'une assemblée publique de consultation, conformément aux exigences de la Loi;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption du PPU, il sera nécessaire de rédiger des règlements de concordance au PPU, qui viendront modifier le règlement de zonage, les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ainsi que le plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'entreprise Apur Créatif a présenté deux offres de service comme suit :

Service	Coût / Taxes non incluses
Préparation et tenue de l'assemblée publique de consultation exigée par la LAU	3 250 \$
Rédaction des règlements de concordance au PPU du noyau villageois	7 250 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dufresne

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER la tenue de l'assemblée publique de consultation, conformément à la Loi et d'octroyer un contrat à l'entreprise Apur Créatif pour un montant de 3 250 \$ plus taxes applicables, pour la préparation et la gestion de cette assemblée.

D'AUTORISER l'octroi d'un contrat à l'entreprise Apur Créatif pour la rédaction des règlements de concordance relatifs au Plan

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

particulier d'urbanisme (PPU) du noyau villageois, pour un montant de 7 250 \$ plus taxes applicables.

7.2. **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 639, RUE SAINT-ÉPHREM - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DÉROGEANT AUX NORMES D'IMPLANTATION**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

7.3. **DEMANDE DE PERMIS - UTILISATION D'UN CAMION DE CUISINE LORS DE L'ÉVÉNEMENT FLAG FOOTBALL**

ATTENDU QUE l'école Croisée a déposé une demande de permis pour exploiter un camion de cuisine dans le cadre de l'événement « Flag Football » qui aura lieu le 16 mai 2025 à la Place des Loisirs

ATTENDU QUE dans le cadre de la planification de cet événement, il est prévu d'utiliser un camion de cuisine;

ATTENDU QUE conformément au règlement numéro 2023-369 de la municipalité, toute utilisation de camion de cuisine sur des terrains municipaux nécessite une autorisation spécifique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'autorisation d'utiliser un camion de cuisine lors l'événement de flag football le 16 mai 2025 à la Place des Loisirs est conditionnelle à une demande de permis déposée au service d'urbanisme de la municipalité;

QUE les frais de demande de permis seront pris en charge par la Municipalité.

8. **LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

8.1. **AUTORISATION ET ENGAGEMENT DES PRÉPOSÉS AU CENTRE NAUTIQUE**

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture du centre nautique de la municipalité est prévue pour la fin du mois de juin, conformément à la recommandation du directeur des travaux publics ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'engager des proposés au centre nautique afin de répondre à l'ouverture du centre nautique;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe, Mme Sarra Ajengui, a déposé une liste du personnel affecté à la location d'équipements nautiques pour l'été 2025;

LOCATION D'ÉQUIPEMENT NAUTIQUE - ÉTÉ 2025	
Zackary Thibodeau	Préposé au prêt d'équipements nautiques
Théo Gauthier	Préposé au prêt d'équipements nautiques
Alysson Quintyn	Préposée au prêt d'équipements nautiques
Godbout Kelliane	Préposée au prêt d'équipements nautiques

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque
APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise l'engagement du personnel proposé par la directrice générale adjointe, Mme Sarra Ajengui pour la gestion de la location d'équipements nautiques pour l'été 2025.

QUE la directrice générale adjointe est autorisée à signer tout document relatif à la présente résolution.

8.2. **AUTORISATION DE PASSAGE - LA RIDE DE FILLES**

CONSIDÉRANT QUE la 17e édition de La Ride de Filles aura lieu le 5 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet événement rassemble plus de 1 500 femmes motocyclistes dont le but est d'amasser des fonds au profit de la Fondation cancer du sein du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs désirent obtenir l'autorisation d'emprunter certaines routes de la Municipalité lors cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la liste des rues qui devront être utilisées comme passage sont les suivantes :

- Rang de la Chute (MTQ)
- Rue Lanoie
- Rue Principale
- Rte 116 (MTQ)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin
APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit autorisée La Ride de Filles à circuler sur le territoire de la Municipalité d'Upton le 5 juillet prochain;

QUE soit informé l'organisme que le rang de la Carrière, le rang de la Chute, la Route 116 sont sous l'emprise du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec;

QUE soit informé l'organisme qu'il doit s'engager à obtenir les autorisations requises de la Sûreté du Québec et du MTMD et prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants;

8.3. **AUTORISATION DE PASSAGE - COURSE DES COULEURS**

CONSIDÉRANT QUE la fête familiale, organisée annuellement dans le cadre des festivités locales, aura lieu cette année le 31 mai 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet événement, il y aura la "course des couleurs", qui se déroulera sur un nouveau parcours, passant principalement par les rues Lanoie, Monseigneur Desmarais et Brasseur, en empruntant en grande partie la piste multifonction ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de cet événement nécessite des mesures de sécurité accrues, notamment en matière de gestion de la circulation pendant la course, afin d'assurer la sécurité des participants et des résidents ;

CONSIDÉRANT QUE le service des pompiers est sollicité pour assurer la gestion de la circulation et l'orientation du public sur la rue Brasseur, en particulier lors du passage des coureurs, et garantir ainsi la fluidité et la sécurité des déplacements ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry
APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Le RRU soit autorisé à organiser la course des couleurs sur les rues Lanoie, Monseigneur Desmarais et Brasseur, ainsi que sur la majeure partie de la piste multifonction menant au chalet de loisirs, dans le cadre des festivités locales du 31 mai 2025.

QUE Le Service de sécurité incendie soit présent lors de l'événement pour assurer la sécurité des résidents et des participants durant la course, notamment pour la gestion de la circulation et l'orientation du public sur la rue Brasseur, ainsi que pour toute intervention d'urgence qui pourrait être nécessaire.

8.4. **DEMANDE DE GRATUITÉ POUR LA LOCATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - COURS DE MISE EN FORME**

CONSIDÉRANT la demande déposée par Madame Emily Koehler Bisson visant à utiliser le centre communautaire pour des séances de mise en forme, chaque mardi et jeudi soir, de 18 h 30 à 19 h, 30 à compter du 16 septembre au 18 décembre 2025, et ce, pour une durée de 14 semaines;

CONSIDÉRANT QUE les activités proposées favorisent le bien-être et la santé des résidents de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité du centre communautaire aux jours et plages horaires demandés;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Kelly Huard

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement le centre communautaire pour y donner des cours durant la période indiquée aux propositions soumises;

QUE Mme Emily Koehler Bisson, responsable des cours de mise en forme, est tenue de :

- remettre en bon état de propreté le centre communautaire la fin des cours;
- être responsable des clés du centre communautaire émises par la Municipalité et les rapportent au bureau municipal à la fin de la session.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-05/25

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

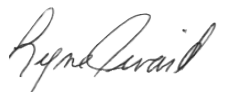
ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Larocque

APPUYÉ PAR : Madame Kelly Huard

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h20.



Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière



M. Robert Leclerc
Maire

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Upton tenue au 810, rue Lanoie à Salle du conseil municipal, le **mardi 3 juin 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Beugger, Conseillère

Monsieur Éric Jodoin, Conseiller

Monsieur Mathieu Beaudry, Conseiller

Monsieur Robert Leclerc, maire

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Robert Leclerc.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Monsieur Claude Larocque, Conseiller

Madame Kelly Huard, Conseillère

Monsieur Pierre Dufresne, Conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption de l'ordre du jour

2.2 Adoption – Procès-verbal

2.3 Comptes à payer

2.4 Première période de questions du public

2.5 Dépôt du registre de dons et commandites

2.6 Révision salariale partielle au sein du département des travaux publics pour l'année 2025

2.7 Nomination de l'employé n° 321524 au poste de Responsable Usines et Maintenance des Actifs

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Autorisation de paiement - Appel d'offres 2024-018-B - BPA Bouthillette PARIZEAU – Décompte #3

3.2 Autorisation de paiement - Appel d'offres 2024-018 - BPA Bouthillette PARIZEAU - Décompte #4

3.3 Autorisation de paiement - Services professionnels en architecture pour la construction de la nouvelle caserne de pompiers - Appel d'offre 2024-018-C - Décompte progressif #4

3.4 Autorisation de paiement - Achat de casiers pour la caserne des pompiers

4. TRANSPORT

4.1 Embauche d'un employé étudiant au service des travaux publics

~~4.2 Autorisation d'inscription à la formation de gestion « LEAN » du temps et des priorités~~

4.3 Procès-verbal de correction - Résolution numéro 2025.04.97 - Embauche de journalier saisonnier au service de travaux publics

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Responsable municipal pour l'application du programme régional de vidange des installations septiques

5.2 Autorisation de signature – Droit de passage

5.3 Approbation de la version n° 1 révisée de la programmation des travaux du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2028

5.4 Autorisation de paiement - Travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue ST-Éphrem - Décompte progressif #7

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Demande de dérogation mineure - 639, rue Saint-Éphrem - construction d'un bâtiment accessoire dérogeant aux normes d'implantation

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

7.2 Avis de motion - Règlement numéro modifiant 2025-395
Règlement # 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter le Service des travaux publics comme autorité responsable de la délivrance des permis, et d'intégrer des mises à jour visant à refléter les méthodes actuelles en matière de gestion et d'exécution des travaux dans l'emprise des rues et chemins.

7.3 Embauche inspectrice en bâtiment et en environnement

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Demande de contribution par le carrefour jeunesse emploi pour le « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » 2025

8.2 Publication dans le cahier d'Upton - Journal La Pensée de Bagot

8.3 Autorisation de l'implantation d'une œuvre d'art public sur le site du théâtre de la dame de cœur

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - BILITÉS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2025 et qu'il s'en déclare satisfait;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le point inscrit à l'ordre du jour sous le numéro 2.7 soit retiré.

QUE le point inscrit sous le numéro 4.2 soit reporté à une séance ultérieure.

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que soumis.

2.2. ADOPTION – PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025 et déclare en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

2.3. COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont obtenu les informations utiles à leur prise de décision concernant les comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE soit acceptée la liste des comptes à payer du mois de mai 2025 pour une somme de 150 986.48 \$ et d'entériner les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 302 934.55 \$.

2.4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

2.5. DÉPÔT DU REGISTRE DE DONS ET COMMANDITES

Le registre de dons et commandites remis selon la Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton est déposé et les membres du conseil municipal en prennent connaissance.

2.6. RÉVISION SALARIALE PARTIELLE AU SEIN DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE certains salaires d'employés du département des travaux publics nécessitent une révision pour l'année 2025, afin d'assurer une rémunération conforme aux normes actuelles du marché et de garantir l'équité salariale au sein du département ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des travaux publics a présenté à la municipalité une proposition révisée des salaires, accompagnée d'une recommandation concernant leur révision ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal approuve la révision des salaires des employés du département des travaux publics telle que déposée et présentée, et que les ajustements soient effectifs à compter du 9 juin 2025.

2.7. NOMINATION DE L'EMPLOYÉ N° 321524 AU POSTE DE RESPONSABLE USINES ET MAINTENANCE DES ACTIFS

Ce point est retiré

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1. AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES 2024-018-B - BPA BOUTHILLETTE PARIZEAU - DÉCOMPTE #3

ATTENDU la résolution numéro 2024.07.187, en date du 16 janvier 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat pour la fourniture de services professionnels en conception des plans et devis, structure et génie civil pour la construction d'une caserne incendie à l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU » ;

ATTENDU la facture numéro #130012 reçue de l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU » dans le cadre du même projet, d'un montant de 40 500 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro #130012, d'un montant de 40 500 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU », conformément aux termes du règlement d'emprunt numéro 2023-367;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

3.2. AUTORISATION DE PAIEMENT - APPEL D'OFFRES 2024-018 - BPA BOUTHILLETTE PARIZEAU - DÉCOMPTE

ATTENDU la résolution numéro 2024.07.186, en date du 16 janvier 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat pour la fourniture de services professionnels en conception des plans et devis, structure et génie civil pour la construction d'une caserne incendie à l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU » ;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

ATTENDU la facture numéro #130363 reçue de l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU » dans le cadre du même projet, d'un montant de 31 500 \$, plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'APPROUVER le paiement de la facture numéro #130363, d'un montant de 31 500 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise « BPA Bouthillette PARIZEAU », conformément aux termes du règlement d'emprunt numéro 2023-367;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

3.3. AUTORISATION DE PAIEMENT - SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS - APPEL D'OFFRE 2024-018-C - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #4

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024.07.188 ayant octroyé le mandat de fourniture de services professionnels pour la construction d'une caserne incendie à l'entreprise Groupe Leclerc Architecture et Design;

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 7779 en date du 8 avril 2025, soumise par l'entreprise Groupe Leclerc Architecture et Design est au montant de 32 720 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la lettre de recommandation, dûment signée par l'ingénieur responsable du projet,

M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER le paiement de la facture numéro 7779, d'un montant de 32 720 \$, plus les taxes applicables, à l'entreprise Groupe Leclerc Architecture et Design, dans le cadre du projet de fourniture de services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle caserne incendie.

QUE la dépense soit affectée au règlement d'emprunt numéro 2023-367.

3.4. AUTORISATION DE PAIEMENT - ACHAT DE CASIERS POUR LA CASERNE DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE la caserne de pompiers projetée nécessite l'acquisition de casiers afin d'assurer l'entreposage sécuritaire des effets personnels et de l'équipement des pompiers ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir les casiers de la caserne de la Ville de Beloeil ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie a procédé à l'inspection des casiers et les a jugés conformes et adéquats pour répondre aux besoins de la caserne ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Beloeil a transmis une facture au montant de 7 700 \$ pour l'achat desdits casiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 2025-000028, reçue de la Ville de Beloeil, au montant de 7 700 \$, pour l'achat des casiers destinés à la caserne des pompiers ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire numéro 59-130-00-000 – Surplus réservé – Incendie – Achat de casiers.

4. TRANSPORT

4.1. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ ÉTUDIANT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT le besoin du service des travaux publics en ressources humaines durant la période estivale,

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Mathys Fontaine pour le poste d'employé étudiant au sein du service des travaux publics,

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Gille Leblanc, Directeur des Travaux publics,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE l'embauche de M. Mathys Fontaine à titre de journalier étudiant au sein du service des travaux publics soit approuvée, à compter du 20 juin, et ce, conformément aux dispositions prévues à la politique salariale en vigueur de la municipalité ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tous les documents se rapportant à cette résolution.

4.2. AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION DE GESTION « LEAN » DU TEMPS ET DES PRIORITÉS

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4.3. PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - RÉOLUTION NUMÉRO 2025.04.97 - EMBAUCHE DE JOURNALIER SAISONNIER AU SERVICE DE TRAVAUX PUBLICS

Conformément aux dispositions de l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose devant le conseil municipal une copie de la résolution 2024.12.370 ainsi qu'un procès-verbal de correction modifiant ladite résolution.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1. RESPONSABLE MUNICIPAL POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 14 et 17 du règlement 2010-216 intitulé «Règlement concernant la vidange des installations septiques dans les limites de la Municipalité», il y a lieu de désigner un responsable municipal de l'application du Programme régional de vidange des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE ce fonctionnaire municipal aura la responsabilité de fournir, au responsable régional, les informations nécessaires aux fins de l'application dudit règlement 2010-216 et collaborer avec la Régie de façon à assurer, au niveau du territoire de la Municipalité, le bon fonctionnement du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE la technicienne en comptabilité soit désignée comme responsable municipal pour le Programme régional de vidange des installations septiques, et qu'agisse, en son absence, la directrice générale et greffière-trésorière;

QUE cette résolution abroge la résolution numéro 014-01-2011.

5.2. AUTORISATION DE SIGNATURE – DROIT DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 408-12-2020 a autorisé la signature d'une entente de droit de passage entre la municipalité et les propriétaires des lots 1958427, 1957141 et 1958423, permettant à cette dernière de traverser ces lots pour l'entretien et la maintenance d'une conduite de refoulement des eaux usées ;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente susmentionnée arrive prochainement à échéance et qu'il est nécessaire de procéder à la signature d'un nouveau droit de passage concernant ces mêmes lots, afin d'assurer le maintien et l'entretien de la conduite de refoulement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE cet accord pourra être conclu selon des conditions similaires à celles du précédent, avec la possibilité d'ajuster certains éléments en fonction des besoins ou des évolutions légales ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE M. le maire, Robert Leclerc, et Mme Lynne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière, soient dûment autorisés, au nom de la municipalité, à signer une nouvelle entente relative à un droit de passage permettant la traversée des lots numéros 1958427, 1957141 et 1958423, en vue d'assurer le maintien et l'entretien d'une conduite de refoulement des eaux usées située dans l'assiette de cette servitude permanente.

5.3. APPROBATION DE LA VERSION N° 1 RÉVISÉE DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2028

ATTENDU QUE La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la version n° 1 révisée de la programmation de travaux ci-jointe, ainsi que tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

5.4. AUTORISATION DE PAIEMENT - TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE VOIRIE DE LA RUE ST-ÉPHREM - DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #7

ATTENDU LA résolution numéro 042-02-2024, en date du 6 février 2024, par laquelle la municipalité a octroyé le contrat de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie de la rue St-Éphrem à l'entreprise «GROUPE CIVITAS INC. »

ATTENDU LA facture numéro #154112 reçue par l'entreprise GROUPE CIVITAS INC. dans le cadre du même projet au montant de 3 537.50 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU LA recommandation de l'ingénieur responsable du projet, M. Pierre Tremblay, approuvant le paiement de ladite facture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le paiement de la facture numéro #154112 de l'entreprise « GROUPE CIVITAS INC » soit autorisé au montant de 3 537.50 \$, plus les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit effectuée au règlement d'emprunt numéro 2023-365;

QUE soit autorisée la directrice générale et greffière-trésorière, madame Lyne Rivard, à signer tout document relatif à la présente résolution;

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 639, RUE SAINT-ÉPHREM - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DÉROGEANT AUX NORMES D'IMPLANTATION

CONSIDÉRANT le dépôt de la demande de dérogation mineure en date du 15 avril 2025 afin d'autoriser sur le lot 4 766 720, une distance de 2 mètres entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande est assujettie au Règlement sur les dérogations mineures N°2002-102 puisqu'il ne s'agit pas d'un élément d'usage ou de densité;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas sur un lieu où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité ou de santé publiques, de protection de l'environnement ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7.1.2 du Règlement de zonage 2002-90 dispose que, pour tout usage, les normes générales d'implantation imposent, dans le cas d'un bâtiment accessoire isolé, une distance minimale de trois (3) mètres par rapport à tout bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité, de santé publique, ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien être en général;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins et de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est dans l'impossibilité de se conformer aux dispositions de ces règlements visées par la demande;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déjà été visé par une demande de dérogation mineure (no 2024-12) portant sur le nombre de bâtiments accessoires présents sur son terrain;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé une demande de permis (no 2025-02-0007) visant à relier deux bâtiments accessoires, et ce, afin de se conformer aux dispositions de l'article 7.2.1.4 du Règlement de zonage 2002-90, relatif au nombre maximal de bâtiments accessoires autorisés;

CONSIDÉRANT QUE de refuser la demande de déroger aux règlements d'urbanisme pourrait causer un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT LA recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'ACCEPTER SOUS CONDITIONS la demande de dérogation mineure afin d'autoriser avec conditions sur le lot 1 957 292, une distance de 2m entre le bâtiment accessoire et le bâtiment principal à la condition d'attacher les deux bâtiments accessoires selon la demande de permis 2025-02-0007.

7.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO MODIFIANT 2025-395 RÈGLEMENT # 2003-117 LÉGIFÉRANT LES TRAVAUX DANS L'EMPRISE DES RUES ET CHEMINS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'UPTON AFIN D'AJOUTER LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS COMME AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA DÉLIVRANCE DES PERMIS, ET D'INTÉGRER DES MISES À JOUR VISANT À REFLÉTER LES MÉTHODES ACTUELLES EN MATIÈRE DE GESTION ET D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DANS L'EMPRISE DES RUES ET CHEMINS.

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller, Mathieu Beaudry, qu'un projet de règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente dans le but d'adopter le projet de règlement numéro 2025-395 modifiant le règlement numéro 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter le Service des travaux publics comme autorité responsable de la délivrance des permis, et d'intégrer des mises à jour visant à refléter les méthodes actuelles en matière de gestion et d'exécution des travaux dans l'emprise des rues et chemins;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller, monsieur, Mathieu Beaudry dépose une copie du projet de règlement numéro 2025-395 modifiant le règlement numéro 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton afin d'ajouter le Service des travaux publics comme autorité responsable de la délivrance des permis, et d'intégrer des mises à jour visant à refléter les méthodes actuelles en matière de gestion et d'exécution des travaux dans l'emprise des rues et chemins.

7.3. EMBAUCHE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité a actuellement recours aux services d'une entreprise externe pour ses besoins en inspection;

ATTENDU QUE l'engagement d'un inspecteur (trice) en bâtiment et en environnement au sein de l'administration municipale est jugé essentiel;

ATTENDU QUE la candidature de madame Valérie Piérard a été reçue pour le poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement afin d'assurer la continuité du service d'inspection à long terme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE Mme Piérard soit embauchée au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement, à compter du 9 juin 2025.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail afférent à cette embauche.

8. LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. DEMANDE DE CONTRIBUTION PAR LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI POUR LE « TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI » 2025

CONSIDÉRANT QUE le « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région et amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

CONSIDÉRANT le Carrefour Jeunesse Emploi du comté de Johnson sollicite la participation de la municipalité d'Upton à l'édition 2025 du « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet l'embauche d'étudiants pour les volets « Apprenti-Stage » et « Expérience Travail - Été »;

CONSIDÉRANT QUE le programme aiderait la Municipalité à pourvoir quatre (4) postes au sein de la programmation estivale;

CONSIDÉRANT QUE le programme prévoit une participation financière de 908 \$, laquelle est prévue au budget de l'exercice financier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Barbara Beugger

APPUYÉE PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le dépôt d'une demande d'aide financière au programme « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi » offert par le Carrefour jeunesse soit autorisé;

QUE la directrice générale adjointe, Mme Sarra Ajengui, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

8.2. PUBLICATION DANS LE CAHIER D'UPTON - JOURNAL LA PENSÉE DE BAGOT

ATTENDU QU'il y a lieu de publiciser les différentes activités qui auront lieu durant l'été comme suit :

- Ø Spectacle en plein air
- Ø L'exposition d'Arianne Clément photographe « comment vivre 100 ans »
- Ø Le centre nautique

ATTENDU la proposition pour le journal La Pensée de Bagot reçue le 20 mai dernier;

ATTENDU QUE le prix pour une publicité horizontale d'une demi-page est de 600 \$, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

D'AUTORISER la publication dans le journal La Pensée de Bagot des activités précitées au montant de 600 \$, plus les taxes applicables.

8.3. AUTORISATION DE L'IMPLANTATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC SUR LE SITE DU THÉÂTRE DE LA DAME DE CŒUR

CONSIDÉRANT QUE le Théâtre de la Dame de Cœur bénéficie d'un financement du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) dans le cadre du programme d'intégration des arts à l'architecture;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration d'une œuvre d'art est une exigence imposée par le MCC, selon laquelle 1% de la valeur d'un projet de construction bénéficiant de financement public doit être investi dans une telle œuvre;

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à enrichir l'esthétique du lieu tout en servant l'intérêt public et culturel de la municipalité et de la région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Upton a toujours soutenu la mise en valeur de son patrimoine et l'intégration de projets artistiques et culturels qui bénéficient à la communauté locale ainsi qu'aux visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre d'art projetée s'inscrit dans le cadre du programme d'intégration des arts à l'architecture, elle a été élaborée conformément aux critères établis par le MCC, assurant ainsi sa qualité et sa pertinence par rapport au site et aux usagers.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Mathieu Beaudry

APPUYÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

QUE le conseil municipal autorise l'implantation de l'œuvre d'art, telle que décrite dans le projet soumis par le Théâtre de la Dame de Cœur, sur le site du Théâtre, situé à 611, Rang de la Carrière, sous les conditions suivantes :

- QUE le triangle de visibilité soit respecté, conformément à l'article 12.3.6 du règlement de zonage, afin de ne pas nuire à la visibilité des usagers de la route.
- QU'un socle en béton soit aménagé pour accueillir la sculpture de façon stable, sécuritaire et durable.
- QU'une distance minimale soit respectée entre la sculpture (y compris ses éléments comme le socle) et les infrastructures environnantes, notamment la borne-fontaine, afin de prévenir toute interférence avec les services municipaux.
- QU'aucun arbre ne soit abattu pour l'installation de l'œuvre.
- QUE la hauteur de la sculpture, incluant tout socle ou support, ne dépasse pas celle des bâtiments adjacents, pour assurer une intégration visuelle harmonieuse dans le milieu bâti environnant.
- QUE l'éclairage prévu pour mettre en valeur l'œuvre ne cause aucune nuisance lumineuse pour les bâtiments voisins, et que celui-ci soit orienté exclusivement vers l'œuvre elle-même.
- QUE la sculpture respecte une distance minimale de 1.5m avec les lignes de terrain, afin de préserver les marges de recul et l'accessibilité du site.

- QUE les matériaux utilisés soient résistants aux intempéries et à la corrosion, assurant ainsi la pérennité de l'œuvre dans un environnement extérieur.

- QUE l'installation respecte une distance sécuritaire par rapport aux conduits d'eau et autres services souterrains, afin d'éviter tout dommage aux infrastructures municipales.

- QU'un aménagement paysager de qualité soit réalisé autour de la sculpture, afin de mettre en valeur le site, et que cet aménagement soit entièrement entretenu par le Théâtre de la Dame de Cœur de façon continue.

9. AFFAIRES DIVERSES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

11. CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉS DES CRÉDITS - C-06/25

Conformément aux dispositions du règlement 2019-321 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requises, à partir de la marge de crédit.

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Éric Jodoin

APPUYÉ PAR : Madame Barbara Beugger

et adoptée à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

ET résolu de clore la séance à 19h20.

Mme Lyne Rivard
Directrice générale
et greffière-trésorière

M. Robert Leclerc
Maire



Comité consultatif d'urbanisme: 1 poste à combler

La Municipalité d'Upton souhaite pourvoir un poste au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Depuis l'avènement de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la mise en place d'un *Comité consultatif d'urbanisme* est obligatoire pour les municipalités qui désirent réglementer et appliquer certains mécanismes de gestion du territoire (PIIA- Plan d'implantation et d'intégration architecturale, dérogations mineures, projets de développement, etc.).

Son rôle consiste à fournir des recommandations au Conseil municipal sur les sujets se rapportant à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme et plus particulièrement en ce qui concerne les demandes de dérogation mineures, les demandes de permis de construction/rénovation dans les secteurs soumis au PIIA et les demandes de modifications réglementaires.

La fonction de membre d'un CCU requiert des qualités humaines d'équité, de bon sens et de respect et un intérêt marqué pour l'esthétisme et l'harmonie. Elle suppose un sens profond de la mesure qui permet d'éviter la rigidité excessive dans l'application et l'interprétation des règlements d'urbanisme.

Avant le 30 juin 2025 à midi, les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature à l'adresse courriel suivante : info@upton.ca

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

À toutes les personnes intéressées
de la Municipalité d'Upton

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la sous-signée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que la séance ordinaire du Conseil municipal initialement prévue pour le 4 novembre 2025, est reportée au 11 novembre 2025, à l'heure et au lieu habituels.

Il est également porté à l'attention des intéressés que les autres dates de séances du Conseil municipal demeurent inchangées et sont les suivantes :

Séances 2025

3 juin 2025

8 juillet 2025

26 août 2025

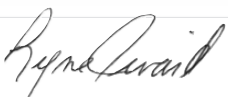
9 septembre 2025

7 octobre 2025

11 novembre 2025

9 décembre 2025

Donné à Upton, ce 7e jour de mai 2025



Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière



PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-394

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 6 mai 2025, le « Modifiant le règlement 2013-237 décrétant les limites de vitesse maximales permises sur certaines rues de la municipalité ».

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 12e jour de mai 2025



Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière



OUVERT

VOTRE INSTALLATION SEPTIQUE EST-ELLE TOUJOURS EN BON ÉTAT?

Certains signes précurseurs peuvent indiquer un mauvais fonctionnement de votre installation septique. Par exemple, si le gazon recouvrant le champ d'épuration est exceptionnellement vert et spongieux, que l'eau s'évacue plus lentement qu'à l'habitude dans la toilette ou encore qu'une odeur se dégage des conduites et des fossés, il est possible que votre installation septique ne fonctionne plus adéquatement. Si vous détectez ces anomalies, il est suggéré de contacter une entreprise qui se spécialise dans le domaine afin de faire inspecter vos installations. Pour de plus amples informations sur l'entretien de votre installation septique, vous pouvez contacter la Municipalité au 450 549-5611.

Veillez noter qu'au bureau municipal, soit au 810 rue Lanoie, nous possédons une boîte extérieure qui vous permet de nous remettre votre correspondance pendant nos heures de fermeture.



RÉGIE INTERMUNICIPALE



**RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains**



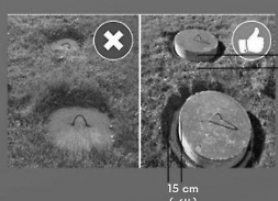
**LA GESTION DES
INSTALLATIONS SEPTIQUES,
UNE RESPONSABILITÉ
COLLECTIVE!**

Avril - 2025

Prêt pour la vidange de votre installation septique?



Dégagez les couvercles
15 cm (6 pouces)
autour et en profondeur



Maintenez votre dossier à jour
En nous communiquant tout changement :

- de coordonnées téléphoniques
- de propriétaire
- d'installation septique

Pour les installations sous un balcon, un patio ou un agrandissement
Un dégagement d'une hauteur minimale de 1,2 mètres (4 pieds) est nécessaire pour manipuler les couvercles

Pour d'autres conseils de préparation des lieux afin d'éviter des frais de déplacements inutiles : www.riam.quebec
450 774-2350



2026		2025	
Route/rang	Nombre de fosses	Route/rang	Nombre de fosses
7e Rang	1	Chemin Penelle	7
Montée des Pins	43	Rang de la Chute	36
Rue des Épinettes	8	Rue Principale	11
Rue des Mélèzes	3	Rang du Carré	18
Rue des Bouleaux	4	Route Joubert	3
Rue des Plaines	14	Rang de la Carrière	66
Rue des Cèdres	21	Rang du Cap	4
Rue des Sapins	7	Rang Deslauriers	13
Montée Beaudoin	15	Route 116	14
21e Rang	20	Rue des Colibris	6
Rue des Muguetts	3	Rue des Érables	20
Rue des Pivoines	2		
Rue des Glaïeuls	3		
Rue des Jonquilles	5		
Rue des Oeillets	4		
Rue des Lys	3		
Rue des Lilas	18		
Rue Saint-Cyrille Est	7		
Rue Lessard	10		
20e Rang	37		



Sondage - Plan de développement du loisir à Upton

La municipalité d'Upton souhaite connaître votre opinion afin d'élaborer le Plan de développement du loisir pour notre communauté. Vos idées, vos besoins et vos priorités comptent pour nous.

Nous vous invitons à répondre à un sondage qui sera ouvert du 30 juin 2025 au 30 septembre 2025. Ce sondage a pour objectif de mieux comprendre vos attentes en matière de loisirs, d'activités culturelles, sportives et communautaires, afin d'offrir des services qui vous ressemblent.

3 façons de participer au sondage :

En ligne via le lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/upton-loisirs>

En accédant au lien via le code QR présenté au bas de cette page

En version papier, disponible au bureau municipal, pour celles et ceux qui préfèrent ce mode de participation.

🎁 À GAGNER !

En participant, vous courez la chance de remporter **2 billets pour un spectacle du Théâtre de la Dame de Cœur incluant le souper**. Un tirage au sort sera effectué parmi toutes les personnes ayant complété le sondage.

Le nom de la personne gagnante sera dévoilé **lors de la séance du conseil municipal du 9 décembre 2025**

Votre avis est essentiel pour bâtir un milieu de vie dynamique et à votre image.
Nous vous remercions chaleureusement pour votre précieuse collaboration.



Au plaisir de vous lire !
Direction générale de la Municipalité d'Upton

LES TIQUES S'INSTALLENT DANS LA RÉGION



La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes.

Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques.

Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- Prendre une douche dès le retour à la maison;
- Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqure de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Source : Direction de santé publique de la Montérégie

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-ÉPHREM

*Ma paroisse j'y crois
et je la soutiens*

**COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE
DE ST-ÉPHREM**



Lampe du sanctuaire

Semaine du 6 juillet Christine et Luc Phaneuf
Semaine du 13 juillet Ange-Émile Leclerc
Semaine du 20 juillet Elisabeth Herzet
Semaine du 27 juillet Nicole

Mercredi le 2 juillet à 8h30

Germaine Maynard X Yolande Laramée
Gérard Savoie X Assistance aux funérailles

Dimanche le 6 juillet à 10h00

Wilfrid Lapointe X Jacinthe
Thérèse Gagné X Jean-Réal Gosselin
Bertrand Bruneau X Son épouse
Marcel Gauthier X Francine Deslauriers
Marianne Jodoin Caouette X Fille d'Isabelle Cercle
Christ-Roy St-Hyacinthe
Action de Grâce 50e anniversaire X Lucie et Réjean
Grégorine et Adrien X Lucie et Réjean
Martial Savoie X Assistance aux funérailles

Mercredi le 9 juillet à 8h30

Marie-Ange Picard X Assistance aux funérailles
Réal Blanchard X Assistance aux funérailles

Dimanche le 13 juillet à 9h00 Liturgie de la parole

Mercredi le 16 juillet à 8h30

Marianne Jodoin X Assistance aux funérailles
Irène Caouette X Assistance aux funérailles

Samedi le 19 juillet à 16h00

Louise Leclerc X sa mère
Marie-Ange Picard X ses enfants
Lise Chatelain X Suzanne et Claude
Ronald Bruneau X Assistance aux funérailles
Monique Duhaime X Assistance aux funérailles
François Bienvenu X Assistance aux funérailles

Mercredi le 23 juillet à 8h30

Fernande Guilbert X Assistance aux funérailles
Réjean Cloutier X Assistance aux funérailles

Dimanche le 27 juillet à 10h00

Louise Leclerc X sa mère
Normand Dauphinais X Julie Dauphinais
Maurice Phaneuf X Andréa
Adolphe Gilson X Jackie et Juan
Pour les défunts du cimetière d'Upton X Robert
Bien de la terre X Florence et Yves
Nicole Brunelle X Assistance aux funérailles
Laurence Savoie X Assistance aux funérailles

Mercredi le 30 juillet à 8h30

Julien Marcil X Assistance aux funérailles
Denise Lambert X Assistance aux funérailles

Vous voulez faire baptiser votre enfant ou encore lui faire vivre les sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et ou de la Confirmation? Il est temps de l'inscrire pour cet automne. Nous offrons des parcours traditionnels et adaptés pour les jeunes et moins jeunes.

Pour information

Bureau de la paroisse : 450-549-4533
Mélanie Leclerc : 450-501-1930

Bénévoles recherchés

Avis à toutes les personnes de la paroisse de St-Éphrem : Nous avons besoin de bénévoles pour servir la messe, donner la communion, l'animation de la messe, faire partie de la chorale, faire partie du comité pastoral paroissial et de liturgie, être catéchète et aussi pour notre friperie. Nous avons toujours besoin de nouvelles personnes qui veulent s'impliquer dans notre communauté. Nous avons besoin de vous pour garder notre Église vivante ! Vous avez le goût de donner un peu de votre temps pour l'une ou l'autre de ces activités ou toutes? Merci.

Pour information

Jacinthe Lapointe (au bureau) 450-549-4533

ADULTES

TITRE	AUTEUR
La famille Chevalie T.2 L'épiphanie (Roman historique)	Jean-Pierre Charland C474
Méfie-toi (Roman policier)	Harlan Coben C652
Le barman du Ritz (Roman historique)	Philippe Collin C699
Room (Susp./Intrigue)	Emma Donoghue D687
Deux enquêtes du commissaire Brunetti 1. Deux veuves pour un testament 2. L'inconnu du Grand canal (Roman policier)	Donna Leon L579
Cuisine au gré des saisons Pour mères un peu dingues (Livre de recettes)	Anick Lamothe 641
T'étais où toute ma vie? (Roman)	Marie Potvin P859.1
Il est grand temps de rallumer les étoiles (Roman)	Virginie Grimaldi C861
La chronique des Bridgerton T.3 Benedict (Roman d'amour)	Julia Quinn Q7
Rendez- vous dehors! Mai-juin 2025 (Revue)	RICARDO Vol.23 No.5

JEUNESSE

TITRE	AUTEUR/COLLECTION
Ne touche jamais Une mouffette !	éd. Petits génies P489
Red le pompier	Coll. Les petits héros LPH
Oeuf & Jambon Melons et ballons ronds	Sylvain Lavoie L414.2
Le loup Qui sauvait les animaux	Orianne Lallemand L197
Minecraft chronique de l'épée de bois T.3 Grand plongeon	Nick Eliopoulos MIN664
Ti- Pou, fais dodo!	Sarah Hamel et Amélie Legault H212
30 minutes pour survivre La forteresse du fou (Livre dont vous êtes le héros)	Olivier Gay G285
Premier trio T.2 Cinq minutes pour rudesse	Nadia Lakhdari L192
Les MégaVentures de Maddox T.5 Le clone et la bête	Claude Desrosiers et Félix Laflamme MAD
Quand les abeilles dansent-elles ? (Documentaire)	Coll. Pour tout savoir djPTS

SECTION JEUNESSE

Les 10 erreurs

Notre artiste a reproduit ce dessin et a volontairement modifié 10 détails... Si tu regardes attentivement, tu les trouveras sûrement tout seul!





Camp 911 – Activité de formation auprès des jeunes

Les jeunes adolescents demeurant dans la MRC d'Acton sont invités à un camp 911 du 7 au 11 juillet 2025 offert par le Service régional de prévention incendie de la MRC d'Acton, qui procédera à une activité de formation.

L'événement se déroulera en caserne

Le Camp 911 offre des outils de prévention qui permettent à 12 candidats âgés de 11 à 17 ans d'acquies des connaissances sur les principaux métiers d'urgence. Le but est de susciter l'intérêt des adolescents en leur faisant découvrir les métiers de pompier, de premier répondant, de policier et d'ambulancier.

Les activités se dérouleront sur une semaine complète au coût de 120 \$ par jeune. Les candidats apprennent à prodiguer les premiers soins et sont sensibilisés aux conséquences encourues en ce qui a trait à l'alcool au volant, aux stupéfiants et autres. Le Camp 911 permet aux jeunes d'être plus vigilants face à une situation de risque et développe des réflexes d'intervention.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec nous en vous présentant en personne au 1037, rue Beaugrand, à Acton Vale, en composant le 450 546-3256, poste 307, ou par courriel à prevention@mrcacton.ca. Nous vous remettrons alors un formulaire d'inscription.

Prendre note que les places sont limitées à 12 candidats. Nous acceptons les 12 premiers postulants.

Source :
Amélie Côté-Lambert
Technicienne en prévention en incendie
Téléphone : 450-546-3256, poste 307
Courriel : prevention@mrcacton.ca



PARRAINAGE CIVIQUE
t'offre de faire fleurir ton
printemps avec une amitié
qui sort de l'ordinaire!

Informe-toi!



450 774-8758 parrainagecivique.org

OUVERTURE: MERCREDI, LE 25 JUIN 2025



CENTRE NAUTIQUE D'UPTON

Situé au Théâtre de la Dame de Cœur
811, rang de la Carrière

HEURES D'OUVERTURE:

Lundi au vendredi: 10 h 30 à 19 h
Samedi et dimanche: 9 h 30 à 19 h 30

Les résidents de l'extérieur peuvent acheter une carte d'accès pour 50 \$ valide jusqu'à la fin de la saison.

Pour réservation: 450 502-2077



TARIFICATION POUR LA LOCATION D'ÉQUIPEMENTS NAUTIQUES

ÉQUIPEMENT	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Kayak simple	Gratuit	10,00 \$ / heure
Kayak de pêche	Gratuit	10,00 \$ / heure
Kayak double	Gratuit	15,00 \$ / heure
Planche à pagaie	Gratuit	15,00 \$ / heure
Pédalo	Gratuit	20,00 \$ / heure

Les résidents d'Upton doivent fournir une preuve de résidence pour bénéficier de la gratuité des équipements.

COURSE DES COULEURS 2025



100 COUREURS!

Nous tenons à exprimer notre immense gratitude envers tous nos précieux commanditaires. Grâce à votre générosité et votre soutien, la Course des Couleurs d'Upton a pu voir le jour et atteindre ses objectifs. Sans vous, rien de tout cela ne serait possible.

Un merci chaleureux à Benjamin Vincelette, propriétaire du Gym Le Temple d'Acton Vale. Benjamin vient faire la période d'échauffement des coureurs depuis 3 ans.

Un immense merci à tous les courageux Uptonnais qui ont affronté la pluie pour se joindre à nous ! Votre énergie et votre enthousiasme ont illuminé la course et la soirée dansante, rythmée par les talents de Sophie Richard et son band, puis enflammée par les Bounty Hunters. Grâce à vous, cette fête a été mémorable !

Nous sommes honorés de vous compter parmi nous et espérons poursuivre cette belle aventure ensemble ! Merci à vous !

Les membres du
Regroupement récréatif d'Upton



PARTY  TENTE

